



## PROCES-VERBAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 01 février 2024 à 18 h 00  
Au siège de la Communauté de communes

**À L'OUVERTURE DE SEANCE :**

**MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 21**

**APRES LE POINT 4 :**

**MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 21 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 22**

**Présents :**

**APT :** M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI (arrivée après le point 4)

**CASENEUVE :** M. Gilles RIPERT

**CÉRESTE-EN-LUBERON :** M. Gérard BAUMEL

**GARGAS :** M. Patrick SIAUD

**GIGNAC :** Mme Sylvie PASQUINI

**GOULT :** M. Didier PERELLO

**JOUCAS :** M. Lucien AUBERT

**LACOSTE :** M. Mathias HAUPTMANN

**LIoux :** M. Francis FARGE

**MURS :** M. Christian MALBEC

**MÉNERBES :** M. Patrick MERLE

**ROUSSILLON :** Mme Gisèle BONNELLY

**RUSTREL :** M. Pierre TARTANSON

**SAIGNON :** M. Jean-Pierre HAUCOURT

**SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON :** Mme Charlotte CARBONNEL

**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** M. Christian BELLOT

**SIVERGUES :** Mme Martine CALAS

**VILLARS :** Mme Sylvie PEREIRA

**Absents-excusés :**

**AURIBEAU :** M. Roland CICERO

**BONNIEUX :** M. Pascal RAGOT

**BUOUX :** Mme Amélie PESSEMESE

**CASTELLET-EN-LUBERON :** M. Roger ISNARD

**LAGARDE D'APT :** Mme Maryse BONNET

**VIENS :** M. Frédéric ROUX

**Procurations de :**

**SAINT-PANTALÉON :** M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Francis FARGE

**Étaient également présents :**

**CCPAL :** Emmanuel BOHN (DGS), Charlotte GRÉGOIRE (Assistante de Direction)

#### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023.

Le Président souhaite la bienvenue à Patrick SIAUD pour son 1<sup>er</sup> Bureau communautaire en tant que membre.

**1 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CHARGÉE DE MISSION TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE**

Patrick MERLE rappelle les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment la compétence : « Actions de développement économique et touristique -1.2.5. Le soutien aux structures d'aide à l'insertion économique et d'accès à l'emploi ».

L'Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée est soutenue par les communes d'Apt, Gargas et Saint-Saturnin-lès-Apt et portée par le Comité Local de l'Emploi (CLE) organe ad hoc à l'expérimentation de la CCPAL.

La volonté de la CCPAL est d'accompagner, dans le cadre de cette expérimentation, les Personnes Privées Durablement d'Emploi vers la sortie de la privation d'emploi sur le territoire, au sein des structures existantes dans le secteur économique « classique », dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique ou par la création d'emplois via l'Entreprise à But d'Emploi ZouVai, en réponse à l'exhaustivité fixée par ETCLD (l'association gestionnaire du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée).

La CCPAL souhaite solliciter le financement d'une chargée de mission, dans le cadre du programme national FSE+ (Fonds social européen +) « Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences », qui pilote le droit à l'emploi.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour l'opération sur les trois ans 2024-2025-2026 est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL SUR 3 ANS (2024 – 2025 – 2026)</b>			
<b>Montant estimatif des dépenses TTC</b>		<b>Montant estimatif des recettes</b>	
<b>Accompagnement des Personnes Privées Durablement d'Emploi - Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée</b>	Salaire chargé de l'accompagnatrice socio-professionnelle en charge de l'accompagnement : 158 404 €	Subvention FSE+ (60%)	109 298,76 €
	Dépenses indirectes (15% - correspondant à l'implication du chef de projet à 20% sur la mission) : 23 760,60 €	Autofinancement (40%)	72 865,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 164,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>182 164,60 €</b>

Patrick MERLE propose de présenter comme l'année dernière au mois de juin 2024 un bilan de cette expérimentation un an après afin de faire un état de l'avancement de ce projet politique. Il explique qu'aujourd'hui 62 salariés sont en CDI et que l'Entreprise à But d'Emploi est en train de se développer et génère des marchés économiques qui offrent un emploi pérenne à tous les salariés de l'Entreprise.

Cette expérimentation est pour l'instant bloquée pour des raisons de logistique puisque le lieu actuel ne permet pas d'accueillir plus de personnes. Une fois ce blocage levé, les embauches reprendront pour engager une soixantaine de personnes afin d'augmenter les effectifs d'ici la fin de l'année 2024 autour de 130 salariés.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement ci-dessus.

**Sollicite** les aides financières auprès du programme national FSE+.

**Autorise** le Président de la CCPAL à engager toutes démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

**2 – RECONDUCTION DU DOSSIER DE REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA BASE NAUTIQUE ET DU BLOC SANITAIRE DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LA RIAILLE A APT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024**

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle les statuts de la CCPAL, notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – Zone de loisirs du plan d'eau à Apt ».

La Vice-Présidente mentionne :

- le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 entre la CCPAL, l'État et Enedis,
- la délibération du 02 février 2023 demandant une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 pour la réhabilitation et la rénovation énergétique de la base nautique et du bloc sanitaire de la Zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille à Apt,
- la circulaire de la Préfète en date du 22 novembre 2023 pour l'appel à projets au titre du Fonds Vert (Fond d'Accélération de la Transition Ecologique),

La volonté de la CCPAL est de poursuivre la requalification de la Zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille en réhabilitant deux bâtiments.

La CCPAL a le souhait d'améliorer la rénovation et la performance énergétique et thermique de la base nautique pour une surface de 79.92 m<sup>2</sup> et du bloc sanitaire d'une surface de 80 m<sup>2</sup> situés sur la Zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille, soit une surface totale de 159.92 m<sup>2</sup>.

La CCPAL a également la volonté de poursuivre ses engagements visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments et d'y assurer une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie (pompe à chaleur et isolation) et de réhabiliter une partie de la base nautique et du bloc sanitaire de la Zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille au profit du personnel du plan d'eau de la Communauté de Communes et de mettre à la disposition des associations sportives un bureau, des douches et des vestiaires.

Étant donné qu'aucune réponse d'attribution de subvention au titre de la DSIL n'a été donnée en fin d'année 2023, il y a lieu de demander la reconduction du dossier portant le numéro 12066236 avec une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour l'année 2024.

L'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération reste identique à celle de 2023. Son coût est évalué à **135 852.00 € HT** soit : **163 022.40 € TTC**.

La réhabilitation de la base nautique de la Zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille à Apt entre dans le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) Axe 4.5 – Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

Le montant subventionnable par l'État au titre du Fonds Vert est attribué à hauteur de 60 % soit 81 511.20 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>				
<b>Montant estimatif des dépenses HT</b>			<b>Montant estimatif des recettes</b>	
<b>Réhabilitation et rénovation énergétique de la base nautique et du bloc sanitaire de la Zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille</b>	<u>Travaux de rénovation</u>		État (Fonds Vert) : 60 %	81 511.20 €
	Base nautique :	61 283.00 €		
	Bloc sanitaire :	45 350.00 €	Autofinancement : 40%	54 340.80 €
Pose d'une pompe à chaleur :	29 219.00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	<b>135 852.00 €</b>

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** la reconduction du plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

**Reconduit** le dossier de réhabilitation et rénovation énergétique de la base nautique et du bloc sanitaire de la Zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille à Apt avec une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024.

**Sollicite** une subvention de l'État au titre du Fonds Vert 2024 à hauteur de 60 % pour un montant de 81 511.20€.

**Autorise** Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

## CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

### 3 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS

Dans le cadre de son projet d'établissement, le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon développe depuis plusieurs années des actions d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de la CCPAL. L'ensemble de ces dispositifs d'orchestre à l'école (OAE) et de classes artistiques au collège concerne aujourd'hui plus de 130 écoliers et collégiens répartis de la façon suivante :

- 30 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 bénéficient d'un dispositif OAE à l'école Saint-Exupéry à Apt ;
- 30 enfants des classes de CM1 et CM2 bénéficient également d'un dispositif d'OAE à l'école Bosco à Apt ;
- 70 collégiens sont inscrits en classes artistiques au collège et suivent un enseignement musical renforcé de la musique de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Devant le succès de ces actions pédagogiques innovantes, l'équipe du Conservatoire de musique souhaite enrichir son parc d'instruments pour permettre à un nombre plus important d'enfants et de collégiens de bénéficier de cet enseignement musical et prolonger ainsi cette première expérience dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Pour ce faire, le Conservatoire de musique souhaite faire l'acquisition pour 2024 de : 2 violoncelles 3/4 ; une contrebasse 4/4 ; un violon 4/4 ; deux saxophones (petites mains) et un saxophone soprano ; deux claviers ; un euphonium (tuba ténor de la famille des cuivres à perce conique).

Ces instruments seront mis à la disposition des élèves (débutants et plus avancés) du Conservatoire de musique dans le cadre de leur cursus de formation et pratiques collectives.

Au regard des enjeux que représentent aujourd'hui l'accès aux droits culturels des jeunes, le Conservatoire de musique et son équipe se mobilisent pour répondre localement aux besoins des familles les plus fragilisées et facilitent l'accès de leurs enfants à une éducation musicale de qualité tout au long de leur scolarité.

Le coût total de ces instruments est estimé à 12 420 € HT soit 14 904 € TTC.

Ces investissements peuvent être subventionnés à hauteur de 60% du montant HT par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de son soutien à l'acquisition d'instruments de musique : instrumentarium.

Dans le cadre de ce dispositif, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte ainsi son concours à un enseignement artistique de qualité, garantit une équité territoriale et encourage les projets collectifs.

Véronique ARNAUD-DELOY souligne le grand succès de l'ensemble de ces dispositifs d'orchestre à l'école.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Achat d'un parc d'instruments pour le Conservatoire de musique	Achat instrumentarium : 12 420 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (60%)	7 452 €
		Autofinancement (40%)	4 968 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 420 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 420 €</b>

**Sollicite** les aides financières de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 60% du montant total HT, soit 7 452 €.

**Précise** que le budget nécessaire sera inscrit au budget principal 2024 investissement de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, par le biais d'une ouverture anticipée de crédits.

**Autorise** Monsieur le Président à signer le dossier de subvention correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **4 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE POUR LA RESTAURATION COMPLETE DU RETABLE ET DU TABLEAU CENTRAL DE LA CHAPELLE BAROQUE**

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération du 02 mars 2023 relative à l'approbation de la demande de subventions pour la réalisation d'une étude préalable aux travaux de consolidation, de sécurisation du retable de la Chapelle Baroque du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon, inscrit aux monuments historiques.

Cette étude qui a été réalisée en juillet 2023, par Gilles TOURNILLON, conservateur et restaurateur du patrimoine, a permis d'établir un constat de l'état du retable, tant sur le plan structurel que sanitaire et d'observer plus en détail la partie sommitale, sujet principal de la préoccupation sécuritaire.

La conclusion de cette étude datant du 17 novembre 2023 a mis en exergue :

- « Des signes d'affaiblissement de la partie sommitale et notamment son affaissement montrent une dégradation profonde du bois qu'il faut prendre en considération. »
- « Une altération plus importante du registre inférieur entraînant l'affaissement constaté sur les registres supérieurs. Ces altérations sont liées aux colonisations d'insectes xylophages favorisées par l'humidité et le développement de micro-organismes. »
- « Un affaissement n'est jamais bon, car il montre un désordre majeur et provoque la déformation des bois. On ne peut pas présager ou garantir que l'objet ne va pas s'affaisser davantage et l'on ne peut pas faire de pronostics plus précis quant aux risques possibles. »

Pour remédier à cet affaissement et aux risques subséquents, Gilles TOURNILLON propose une restauration complète du retable qui sera effectuée dans son atelier d'ébénisterie et qui consiste :

- Au traitement de désinfestation des bois ;
- À la restauration fondamentale de la structure comprenant le recollage et la stabilisation des fentes et des fractures structurelles ;
- À la reprise des joints entre planches sur les différents panneaux, et le comblement des retraits par la pose de filpots de bois ;
- À la restitution des décors manquants sculptés ;
- Au traitement de restauration des dorures et polychromie ;
- Ainsi que la dépose et la repose de ce retable.

Le coût total de cette restauration fondamentale, réalisée en atelier est de 132 253 € HT, soit 158 703,60 € TTC.

Le tableau central de ce retable, intitulé « la sainte Famille », réalisé par le peintre Delpech (père), comme ceux de la Cathédrale d'Apt, doit lui-aussi être restauré, au vu de l'usure de la toile menaçant déchirement.

La proposition chiffrée de restauration chiffrée par M. Toshiro MATSUNAGA, restaurateur de tableaux missionné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et ayant déjà restauré l'ensemble des tableaux Delpech de la Cathédrale d'Apt, d'un montant de 27 305 € HT soit 32 766 € TTC, comprend :

- La stabilisation de la matière picturale ;
- L'élimination du vernis et des repeints ;
- La réintégration des zones lacunaires et des zones de repeints résiduels,
- Et la consolidation du support et le traitement du châssis.

Le coût total prévisionnel de cette opération complète de restauration du retable et du tableau central Delpech, est d'un montant de 159 558 € HT soit 191 469,60 € TTC.

L'étude préalable réalisée en 2023 a été financée par l'Etat/DRAC au titre de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et par le Conseil Départemental de Vaucluse, au titre du dispositif en faveur du patrimoine.

Ces travaux complets de restauration sont dans la continuité de cette étude et peuvent donc bénéficier d'un financement par l'Etat/DRAC au titre de la CRMH à hauteur de 50% et par le Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif en faveur du patrimoine, à hauteur de 30% plafonné à 100 000 € HT de travaux.

Véronique ARNAUD-DELOY souligne l'excellent travail de M. Gilles TOURNILLON et de M. Toshiro MATSUNAGA qui ont également travaillé pour la Ville d'Apt dans le cadre de la restauration des œuvres de la Cathédrale.

Mathias HAUPTMANN demande si nous avons une estimation de ce tableau central du retable du peintre Delpech.

Frédéric SACCO répond que ce tableau n'a pas de prix, qu'il est inestimable et invendable.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Restauration complète du retable et du tableau central de la Chapelle baroque	Travaux de restauration du retable : 132 253 €	ETAT/DRAC/MH (50%)	79 779 €
	Restauration du tableau Delpech : 27 305 €	CD84 (19%)	30 000 €
		Autofinancement CCPAL (31%)	49 779 €
<b>TOTAL</b>	<b>159 558 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>159 558 €</b>

**Sollicite** les aides financières de l'Etat/DRAC – CRMH, à hauteur de 50% du montant HT, soit 79 779 €, et du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif en faveur du patrimoine, à hauteur de 30% du montant HT maximum plafonné des travaux de 100 000 €, soit 30 000 €, soit 19% du montant total.

**Précise** que le budget nécessaire sera inscrit au budget principal 2024 investissement de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, par le biais d'une ouverture anticipée de crédit.

**Autorise** Monsieur le Président à signer les dossiers de subvention correspondant ainsi que tout document relatif à ces dossiers.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### 5 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES SUBVENTIONS RELATIVES A L'OPERATION DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CERESTE-EN-LUBERON

Lucien AUBERT rappelle la délibération en date du 06 juillet 2023 relative à l'approbation du plan de financement dans le cadre de l'appel à projet 2023-2024 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la sécurisation en eau potable de la commune de Céreste-en-Luberon.

Le Vice-Président mentionne les dispositifs d'accompagnement financier du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et la possibilité de bénéficier de cette participation financière du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Il propose de délibérer pour approuver le nouveau plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Céreste-en-Luberon	<u>Tranche 1 : RECHERCHE</u>	Agence de l'eau RMC (50%)	787 300 €
	Etape 1 : recherche de nouvelles ressources 10 800 €		
	Etape 2 : opérations de reconnaissance 10 600 €		
	Etape 3 : forages de reconnaissance 445 100 €	Conseil Départemental 04 (26.92 %)	423 882 €
	<u>Tranche 2 : EQUIPEMENT</u>		
	Etape 4 : forage d'exploitation 202 000 €		
Etape 5 : procédure d'autorisation 58 500 €	Autofinancement (23.08%)	363 418 €	
Etape 6 : équipement et raccordement 847 600 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 574 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 574 600 €</b>

Sylvie PEREIRA demande des précisions concernant la nature des travaux.

Lucien AUBERT rappelle les 2 tranches de ce projet : la recherche d'eau et les travaux de forage et de raccordement si la recherche d'eau est fructueuse.

Mathias HAUPTMANN demande si on est sûr de trouver de l'eau.

Lucien AUBERT répond que nous le saurons à la fin de tranche 1 : recherche. Il rappelle les avis d'hydrologues préalablement à ce projet. Il explique que l'objectif recherché est de 30m<sup>3</sup>/heure.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le nouveau plan de financement ci-dessus.

**Précise** que ce nouveau plan de financement annule et remplace celui approuvé par délibération N°B-2023-32 en date du 06 juillet 2023.

**Sollicite** l'aide financière au taux maximum du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

**Sollicite** l'autorisation d'engager l'opération avant la décision d'aide du Département des Alpes-de-Haute-Provence.

**S'engage** à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

**Autorise** Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

## QUESTIONS DIVERSES

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE – FÉVRIER 2024

Le Conseil communautaire du jeudi 15 février 2024 est reporté au jeudi 22 février 2024.

### ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Frédéric SACCO annonce une intervention de Marie MONTAGARD au sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables lors du prochain Conseil communautaire.

Il annonce qu'il demandera la présence du Sénateur de Vaucluse Jean-Baptiste BLANC lors de cette séance.

En prévision de son intervention, Marie MONTAGARD distribue aux élus les cartes des zones d'accélération des énergies renouvelables.

## OGS MASSIF DES OCRES DU LUBERON

Le Président, Dominique SANTONI, Christian BELLOT, Emmanuel BOHN, Martine DI CICCIO de l'Office de Tourisme et Patrick COHEN du Parc naturel régional du Luberon ont présenté à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le mardi 30 janvier 2024, le dossier relatif à l'Opération Grand Site (OGS) Massif des Ocres du Luberon. La Commission a donné un avis favorable à l'unanimité à ce dossier.

Par la suite, le dossier devra être examiné au Ministère en Commission nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
Gilles RIPERT

